

## Règlement

### « Le Semi-Marathon de Brière »

Est organisé par l'ESCO 44 ST ANDRÉ DES EAUX

#### Article 1

La 24<sup>ème</sup> édition du Semi-Marathon de Brière est organisée le dimanche 18 Mars 2018 et comprend le Semi-Marathon mesuré FFA, le relais SOBHI-SPORT en duo (2x10,5 kms), la course populaire de 8 kms, le relais est possible, hommes, femmes ou mixte. Galopades, Marche nordique et randonnée ont lieu le samedi 17 mars à 14 h 30.

#### Article 2

Ces courses sont ouvertes aux licenciés et non licenciés à partir de junior pour le semi-marathon et de cadet pour le 8 kms. Tout athlète **licencié FFA et Triathlon** doit fournir une photocopie de sa licence pour l'année en cours. Les **autres coureurs** devront fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de **la course à pieds en compétition** datant de moins d'un an à la date de la course. **Ce certificat est conservé par l'organisation** (pas de photocopie possible sur place). Il est expressément rappelé que les coureurs participent à la compétition sous leur propre responsabilité.

Les galopades sont réservées aux classes de : **CP, CE1/CE2, CM1/CM2, 5/6, 4/3 ème**

**Pour les mineurs autorisation parentale obligatoire sur toutes les courses**

#### Article 3

Tout accompagnateur, à pieds, à bicyclette, en rollers, ou tout autre véhicule est interdit sur le parcours.

#### Article 4

Une assistance médicale sera assurée par une association de premier secours agréée par le ministère de l'intérieur.

#### Article 5

L'organisation est couverte par une assurance de responsabilité civile. Les licenciés bénéficient des garanties accordées et liées à leur licence. Il incombe aux autres participants de s'assurer personnellement.

#### Article 6

Le chronométrage sera effectué avec un système à puces intégré au dossard (jetable) qui sera initialisé au moment du départ. Le dossard sera épinglé sur **l'avant** du maillot (OBLIGATOIRE POUR CLASSEMENT). Temps limité au 1<sup>er</sup> tour du Semi et Relais à 1h15\*. (\*l'organisation se réserve le droit de stopper l'athlète à la fin du 1<sup>er</sup> tour, le cas échéant, celui-ci finira sa course sous son entière responsabilité)

#### Article 7

Le droit d'inscription jusqu'au lundi au soir avant l'épreuve, est de :

Pour le semi-marathon : limité à **2200** inscrits (dossiers complets)

Licenciés FFA et Triathlon : 13€

Non licenciés : 15€

**Pas d'inscription possible sur place le dimanche**

Pour le Relais SOBHI-SPORT :

Pour le duo : 19€

Pour le 8 kms (course populaire) :

Licenciés FFA et Triathlon : 8€

Non licenciés : 10€

( Frais bancaires si inscription en ligne à la charge du coureur)

**A partir du Mardi avant l'évènement et sur place, +2€ pour toute inscription (pas d'inscription sur place pour le Semi)**

**« Remboursement de l'inscription, pour raison médicale uniquement, jusqu'à la veille de la course 18h00, les remboursements seront traités après l'évènement sur présentation d'un certificat médical »**

**Article 8** Retrait des dossards et inscriptions (sur présentation de la carte d'identité ou licence) :

Mercredi 14 Mars de 15 h à 19 h chez **SOBHI-SPORT 4 Quai Emile ZOLA RENNES Tel : 02.99.78.21.22**

Vendredi 16 Mars de 10 h à 19 h chez **SOBHI-SPORT, 9 Quai Henri Barbusse NANTES Tél : 02.40.35.52.13/06.29.05.15.28**

Samedi 17 Mars de 14 h à 18 h, pendant les Galopades **Salle Espace du Marais ST ANDRÉ DES EAUX**

Dimanche 18 Mars de 8 h 15 à 9 h 45 dernier délai **Salle Espace du Marais ST ANDRÉ DES EAUX ( 7kms et relais)**

#### Article 9

Horaires de départ des courses :

**10 h 00 pour le 8 kms**

**10 h 15 pour le 21.1 kms et le relais SOBHI-SPORT**

Impression de votre diplôme sur [www.escostandre.fr](http://www.escostandre.fr)  
A partir du 22 mars 2018

#### Article 10

Un classement général unique par catégorie sera affiché. Pas de classement pour les galopades et la marche nordique.

Les résultats seront disponibles sur le site de [www.courses44.fr](http://www.courses44.fr) et [www.escostandre.fr](http://www.escostandre.fr)

#### Article 11 Récompenses

**21.1 kms** Une prime aux records battus : (nouveau circuit depuis 2011)

200€ homme

1h06mn14s

200€ femme

1h22mn51s

Coupes et médailles aux 3 premiers hommes et femmes des catégories juniors à vétérans 5 (pas de cumul de récompenses)

+ Primes aux 3 premiers hommes et femmes du Scratch

Hommes et femmes **1<sup>er</sup> 150€**

**2<sup>ème</sup> 100€**

**3<sup>ème</sup> 50€**

Cadeau finisher à chaque arrivant.

**8 kms** : Uniquement Coupes et médailles aux 3 premiers hommes et femmes.

**Galopades** : lot à tous les participants

**Relais SOBHI-SPORT** : Une récompense à chaque premier duo + Challenge

**Présence d'une cellule antidopage**

Officiel FFA

Avec **Jean Paul MEHAT**

Délégué fédéral